

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 avril 2026

N°20260422.D01

Objet : ADMINISTRATION – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (10) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- Mme Laurence ROY, membre du Conseil Municipal, déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTE EXCUSÉE : (1)

- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles R123-19 et L123-6,

Vu la délibération n°20240313.D03 prise par le Conseil d'Administration du CCAS d'Eysines le 13 mars 2024 et portant modification du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS

Considérant l'installation de la nouvelle mandature municipale

EXPOSE

Madame Christine BOST, Présidente du CCAS d'Eysines, soumet au Conseil d'Administration un Règlement intérieur actualisé destiné à décrire les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20260422-20260422-D01-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Les ajustements réalisés portent principalement sur une simplification du texte de certains articles pour en fluidifier la lecture et la compréhension. Ils introduisent également la capacité du Conseil d'Administration à adopter des vœux, par délibération.

Ce Règlement s'impose à chaque membre du Conseil d'Administration et sert de cadre de référence aux débats en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- adopte les modifications apportées au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, annexé à la présente délibération
- dit que ce Règlement remplace toutes les versions précédemment entérinées par le Conseil
- autorise la Présidente du CCAS à signer tout document et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :
10 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,


Christine BOST

